

N/REF : 17/01/2024 17H42 C:000053 I:01419
V/REF : AC/B85058
V/Email reçu le Mercredi 17/01/2024 a 17H42

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. NBL

IMMEUBLE : RES.ALAIN COLAS -NBL
34-44, RUE NOEL BLAYAU
.
35000 RENNES

Rennes, le 30 Janvier 2024

Référence Marché : 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean

LOCALISATION : ALLEE 34 BLAYAU - MME ALGHAFRI 07 67 73 66 82
LOGEMENT N° 101437, PORTE N°42, 4° ÉTAGE
NUMERO DE LA FILLE DE LA LOCATAIRE : 07 69 55 70 75

MOTIF : RADIATEUR SALON FUYARD

Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire

INTERVENTION DU 22/01

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

CONTROLE DU RADIATEUR DU SALON

CONSTAT : AUCUNE FUITE CONSTATÉE

REMARQUE : LA CHAUDIERE EST EN DEFAUT, PAS D'EAU CHAUDE NI DE CHAUFFAGE
DANS LE LOGEMENT. RÉSEAU CHAUFFAGE BIEN SOUS PRESSION 2,3 BAR

PRÉCONISATION : FAIRE INTERVENIR LA SOCIETE EN CHARGE DE LA CHAUDIERE
NETTOYAGE CAHNTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 23/01/24 a 10H26 Mme M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU le 22/01	1	53,98	53,98
TOTAL H.T.				53,98
T.V.A. a 10,00%				5,39
TOTAL T.T.C.En EURO				59,37

Valeur en votre reglement au 29 Février 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.